

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024/2025

Notre association est née en 2016 et développe depuis une activité qui s'est amplifiée au fur et à mesure que nous avons intégré des instances dans lesquelles nous siégeons en tant que représentants des usagers.

En effet, le fait que nous adhérons à la **Coordination Nationale des Comités de défense des maternités et hôpitaux de proximité** qui rassemble près de 70 associations comme la nôtre dans tout le pays, nous permet d'être agréés par le ministère et d'être habilités à représenter les usagers dans toutes les instances locales traitant de la santé.

Nous siégeons ainsi dans 2 Conseils de Surveillance, dans 4 Commissions des Usagers, dans 2 Conseils de la Vie Sociale (EHPAD), au Conseil Territorial de Santé (instance Départementale) et aussi à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA). Nous avons réussi à être intégré à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du secteur de Villaines/Pré-en-Pail.

Les sièges qu'on nous offre ne sont pas le reflet de la sympathie que tel ou tel peut avoir pour l'association. Ils sont la reconnaissance de l'agrément par le ministère, mais aussi de notre représentativité dans la population.

Notre nombre d'adhérents, même s'il fluctue selon les années, mais aussi notre capacité de mobilisation démontrée à plusieurs reprises, font que nous sommes connus et reconnus au-delà du nord-Mayenne, dans tout le département.

L'année 2025 aura été foisonnante en événements.

La crise des Urgences qui secoue notre département depuis maintenant 4 ans, partie de Laval, a mis à genoux les 2 autres Centres Hospitaliers du nord et du sud. Il a fallu attendre le printemps 2024 pour qu'un Comité Départemental, sous la double présidence de la préfète et du directeur général de l'Agence Régionale de Santé, se mette en place pour suivre l'évolution de la situation et tenter d'y apporter des solutions.

Au début cantonnés, avec les représentants des personnels, à attendre à l'extérieur que les « experts » médicaux, administratifs et politiques aient débattu à huis clos avant d'entrer pour avoir, avec ceux qui avaient bien voulu rester, un bref compte-rendu des échanges, nous avons réussi à l'automne 2024 à nous imposer sur TOUTE la réunion.

Il ne nous appartient pas de prétendre dicter aux administratifs, et encore moins aux soignants la façon de procéder. Il nous revient en revanche de défendre à chaque étape l'intérêt de la population et de veiller à ce que des intérêts de « chapelle » ou de financement ne se substituent pas aux réels droits et besoins de chacun.

Cette position n'est d'ailleurs pas spécifique au Comité de Suivi des Urgences. Elle guide notre attitude dans toutes les instances auxquelles nous participons.

**Nous restons à notre place mais nous l'occupons pleinement.**

On peut s'interroger sur l'intérêt de siéger dans certaines instances et le risque d'y être progressivement « intégré », c'est à dire d'en accepter les décisions, quelles qu'elles soient, au prétexte qu'on a été invité à donner son avis.

Ce danger existe et exige une vigilance de tous les instants mais nous considérons :

- qu'on aurait tort de ne pas occuper une place qu'on nous offre au regard de notre représentativité,
- que cette participation nous permet d'obtenir des informations, et de défendre nos positions
- et éventuellement aussi d'empêcher que des décisions préjudiciables à l'intérêt général soient prises.

Dans les années passées, nous avons ainsi influé directement dans des instances sur certaines décisions qui auraient pu être arrêtées en opposition à l'intérêt général. Nous citerons 2 exemples récents.

1. Le **nouvel EHPAD du CHNM** que la direction de l'établissement s'apprêtait ni plus ni moins, sans doute plus par imprudence que par volonté, à livrer au privé par le biais d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS – partenariat public/privé) dans lequel un groupe privé à la réputation sulfureuse entendait prendre le contrôle. Le GCSMS a été abandonné et l'EHPAD est bâti sur une collaboration public/public qui permettra au CHNM de rester propriétaire de l'établissement au lieu de le laisser filer au privé, avec les conséquences désastreuses que cela aurait eu sur les tarifs des résidents et le statut des personnels.
1. La **rénovation de bâtiments de l'ex-CHS** à destination de l'internat des jeunes médecins. Le bâtiment devait être vendu à un promoteur qui aurait fait les travaux, puis fait payer un loyer au CHNM. Sauf qu'au bout de 10 ans, le coût des travaux était couvert et le CHNM aurait continué à payer un loyer à perte puisqu'il n'était plus propriétaire !  
Le projet se fera grâce à un partenariat avec Mayenne Communauté dans des conditions financières bien plus avantageuses.

Nous avons ainsi contribué à empêcher les 2 projets initiaux et les nouveaux projets ont été adoptés à l'unanimité !

Notre présence dans les instances peut donc influencer positivement sur le cours des choses.

Nous choisissons également de discuter avec les élus politiques, au niveau local mais aussi au niveau national.

Nous sommes en relation fréquente avec les élus territoriaux, commune, communauté de commune et département, avec les parlementaires, et nous savons saisir les opportunités pour rencontrer l'exécutif jusqu'au plus haut niveau.

Nous avons demandé à rencontrer la plupart des ministres de la santé, de l'autonomie et de l'action sociale qui sont passés par notre département, Yannick Neuder étant le dernier en date (juillet 2025), nous avons défendu l'avenir de notre hôpital lors d'une réunion en préfecture avec Jean Castex, alors Premier ministre (novembre 2021), nous avons également interpellé Emmanuel Macron sur le désert médical du nord-Mayenne lors d'une réunion à Craon en octobre 2022.

Mais ne nous berçons pas d'illusions : si les rencontres, les relations, les discussions, les négociations sont indispensables pour nous faire connaître, faire entendre nos positions, pour influencer sur les décisions, il est parfois nécessaire de recourir à la démonstration de force, dans le calme et le « respect des biens et des personnes » pour tenter d'empêcher le pire. Et les responsables politiques et administratifs de ce département le savent. C'est certainement pour cela qu'ils nous ouvrent maintenant si facilement leurs réunions.

La dernière fois, c'était le 21 décembre 2024. En 48 heures, 750 personnes se sont mobilisées pour protester – déjà – sur les difficultés du Service d'Accueil d'Urgences.

La communication avec les adhérents de l'association a trop longtemps été sporadique. Ne maîtrisant pas certains outils, on s'est contenté de mails approximatifs dans la forme et qui passaient souvent à côté de nombreux adhérents, les fichiers étant mis à jour avec la plus grande difficulté.

La communication passait donc surtout par voie de presse ou lors des réunions publiques pour ceux qui pouvaient se déplacer.

Depuis le printemps, nous avons (enfin !) trouvé une solution pour informer régulièrement, et à intervalles acceptables (mensuellement au moins) les membres d'AUDACE53. Cela prend la forme de « *La Lettre aux adhérents* » adressée à chacun grâce au logiciel Brevo. Tout n'est pas parfait, il reste notamment à régler le cas de la dizaine d'adhérents qui n'ont pas d'adresse-mails, mais nous avons l'impression d'avoir fait un grand pas en cette matière.

Il reste beaucoup à faire. Vous verrez à la lecture de la liste non exhaustive des réunions auxquelles nous participons que nous essayons d'être présents partout où nous le pouvons. Il reste à trouver de car quoi qu'encre vaillant et toujours combatif, le bureau sortant vieillit, doucement, mais sûrement.

Ce sera la gageure des 3 prochaines si le bureau sortant est renouvelé.

NB : Cette liste n'est pas exhaustive ; en effet, les représentants des usagers sont souvent invités à des réunions en dehors des réunions « officielles » pour le traitement de dossiers individuels, des rencontres sur le terrain, des formations, des travaux préparatoires...

#### **Instances ou réunions de l'association**

##### Bureaux de l'association AUDACE53

05/12 – 17/02 – 15/04 / 06/05 – 12/05 – 13/05 – 30/06 – 21/08 – 01/09 – 13/10 -24/11

##### Réunions publiques

25/02 (Mayenne – Urgences) - 20/03 (Ernée – EHPAD) - 06/11 (Mayenne – Urgences)

##### Rassemblements/manifestations

12/12 (Laval ) - 21/12 (Mayenne) – 27/06 (Laval) – 16/09 (Nantes)

##### Journées de la Coordination Nationale

14, 15 et 16/11

#### **Instances Santé**

##### Comité de suivi des Urgences (préfecture)

02/12 – 07/02 – 10/03 – 28/03 – 05/05 – 11/06 – 29/09 – 21/11

##### Conseils de Surveillance CHNM

17/12 – 05/03 – 25/03 – 24/06 – 14/10

##### Conseils de Surveillance HL Villaines

21/03 – 27/06 – 19/09

##### Commission des Usagers CHNM

20/03 - 12/05 – 19/06 – 09/10

##### Commission des Usagers HL Ernée

13/02 – 02/04 – 23/06 – 08/12

##### Commission des Usagers HL Villaines

21/03 – 27/06 – 19/09

##### Commission des Usagers HL Evron

30/01 – 04/04 – 26/09

##### Conseil de la Vie Sociale (EHPAD CHNM)

03/12 – 11/03 – 10/06 – 30/09

##### CPTS Nord-Mayenne (Villaines)

28/01 – 07/03 – 23/03 – 01/04